



Vaccination obligatoire

Le gouvernement fédéral a annoncé vendredi dernier, en fin de journée, son intention de rendre obligatoire la vaccination pour l'ensemble de la fonction publique fédérale, ainsi que dans les lieux de travail sous réglementation fédérale.

Cette décision soulève de nombreux questionnements éthiques et légaux qui demeurent pour l'instant sans réponses, étant donné le peu de discussions qui se sont tenues jusqu'ici avec le Conseil du Trésor. UCCO-SACC-CSN entend continuer à interpeller avec insistance l'employeur à propos de cette question primordiale, afin d'obtenir des éclaircissements.

Le Conseil du Trésor a toutefois informé l'ensemble des syndicats de la fonction publique fédérale que celles et ceux qui ne peuvent recevoir le vaccin pour des raisons médicales seraient accommodés. Le Conseil du Trésor n'a précisé rien de plus pour l'instant.

La semaine dernière, l'Agence de la santé publique du Canada déclarait que le Canada est maintenant entré dans la quatrième vague de la pandémie, précisant que les taux d'infection étant les plus élevés parmi la population non vaccinée. UCCO-SACC-CSN reconnaît l'impact positif de la vaccination sur la pandémie à travers le pays et dans le monde et c'est pourquoi nous encourageons fortement tous les membres qui n'ont pas encore reçu le vaccin à l'obtenir.

Au cours des quatre à cinq derniers mois, soit depuis que nos membres ont accès à la vaccination, la majorité des agentes et des agents correctionnels ont choisi de leur plein gré de se faire vacciner. Nous sommes maintenant confrontés à la décision du gouvernement d'exiger la vaccination comme condition d'employabilité. Cela soulève évidemment des questions juridiques sur le caractère éthique de cette décision ainsi que sur les impacts concernant le droit à la vie privée de nos membres. C'est pourquoi votre exécutif national a mandaté le service juridique de la CSN afin d'enquêter et faire rapport sur ces questions.